



PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 2015-06-310-133 – Publié le 12 JUIN 2015

SOMMAIRE

31 – Préfecture de la Haute-Garonne

Direction des Ressources Humaines et des Moyens

Arrêté modifiant l'arrêté du 18 février 2015 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire locale de la préfecture de la région midi-pyrénées compétente à l'égard des fonctionnaires du groupe H



PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

Arrêté n°2015-06-11-310-197

**signé par Monsieur le Préfet,
le 11 Juin 2015**

31 – Préfecture de la Haute-Garonne

Direction des Ressources Humaines et des Moyens

**Arrêté modifiant l'arrêté du 18 février 2015 portant désignation des
membres de la commission administrative paritaire locale de la préfecture
de la région midi-pyrénées compétente à l'égard des fonctionnaires du
groupe H**



PREFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES MOYENS
Bureau des ressources humaines
et de l'action sociale

ARRETE MODIFIANT L'ARRETE DU 18 FEVRIER 2015 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE DE LA PREFECTURE DE LA REGION MIDI-PYRENEES COMPETENTE A L'EGARD DES FONCTIONNAIRES DU GROUPE III

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU le décret n°2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté ministériel du 18 juillet 2014 portant création des commissions administratives paritaires nationales et locales compétentes à l'égard des corps des personnels administratifs de l'intérieur ;

VU l'arrêté ministériel du 21 août 2014 fixant la date et les modalités des élections à certaines commissions administratives paritaires du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2015 modifié le 18 février 2015 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire locale de la préfecture de la région Midi-Pyrénées compétente à l'égard des fonctionnaires du groupe III ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 22 janvier 2015 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire locale de la préfecture de la région Midi-Pyrénées compétente à l'égard des fonctionnaires du groupe III est modifié ainsi qu'il suit :

REPRESENTANTS TITULAIRES
Pascal MAILHOS, préfet de la région Midi-Pyrénées et de la Haute-Garonne ou son représentant
Thierry BONNIER, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne ou son représentant
Jean-Luc COMBE, préfet de l'Aveyron ou son représentant
Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, préfète des Hautes-Pyrénées ou son représentant
Thierry GENTILHOMME, préfet du Tarn ou son représentant
Nathalie MARTHIEN, préfète de l'Ariège ou son représentant
Stéphane AUBERT, secrétaire général adjoint du SGAP du sud-ouest ou son représentant
Claudette JAY, directrice des ressources humaines du SGAP du sud-ouest ou son représentant

REPRESENTANTS SUPPLEANTS
Florence VILMUS, sous-préfète chargée de mission, secrétaire générale adjointe
Olivier DELCAYROU, sous-préfet, Directeur de Cabinet ou son représentant
Jean-Marc SABATHE, préfet du Gers ou son représentant
Catherine FERRIER, préfète du Lot ou son représentant
Jean-Louis GERAUD, préfet de Tarn-et-Garonne ou son représentant
Richard MOUSSARON, président du Tribunal administratif de Toulouse ou son représentant
Magali DUHARCOURT-BRESSOLLES, chef du bureau des personnels et du recrutement à la délégation régionale du SGAP du sud-ouest - Toulouse
Voahangy JIMENEZ, chef du bureau du personnel du SGAP du sud-ouest

ARTICLE 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le

11 JUIN 2015

Le Préfet,



Pascal MAILHOS